

## # FONCTION SUPPORT

# Du nouveau chez Initiative Terres d'Azur

La plateforme d'aide à la création d'entreprises sur le Pays de Grasse a abordé la rentrée avec de nouvelles offres.

**B**eaucoup de monde ce 13 octobre au Cube, dans le parc d'activités des Bois de Grasse. La salle de réception accueillait une nouvelle fois les équipes d'Initiative Terres d'Azur, venues présenter à un parterre de partenaires ses nouvelles offres de financement. Créée en 1998, ITA (ex-Centre de Promotion des Entreprises) est une structure d'accompagnement technique et financier à la création/reprise d'entreprises. Membre du réseau Initiative France (16.000 structures aidées pour 38.000 emplois créés ou maintenus grâce à 172M€ de prêts d'honneur accordés en 2014), la plateforme grasseoise a pour particularité son positionnement RSE: «*les dirigeants que nous accompagnons sont sensibilisés et mettent en place des actions relatives à la responsabilité sociétale des entreprises*», explique Alexandra Garnier, directrice d'ITA. Depuis son lancement, elle a accompagné la création ou la reprise de 1.100 entreprises (dont les chiffres d'affaires cumulés s'élèvent à 200M€ par an), pour près de 2.000 emplois, et a débloqué 6M€ de prêts d'honneur (38M€ de prêts bancaires associés et 1M€ de prêts NACRE).

## Du financement, mais pas seulement

Les plateformes Initiative (quatre dans le 06) sont originellement connues pour les



Autour d'Alexandra Garnier, Catherine Peyreaud (déléguée générale) et Henri Alunni (président), et l'équipe opérationnelle d'Initiative Terres d'Azur. Sur notre vidéo, les nouveaux outils de financement présentés par Alexandra Garnier.

prêts d'honneur (à taux zéro et sans garantie) qu'elles accordent aux créateurs ou repreneurs. Un appui financier, mais pas uniquement : l'accompagnement est aussi technique, en amont et en aval, grâce à des chargés de missions et un grand nombre d'experts bénévoles, acteurs de la création d'entreprises. «*A chacun son métier*», rappelle Alexandra Garnier pour rassurer certaines corporations qui craindraient de se faire happer leur clientèle : «*nous voulons une vraie relation de confiance, un partenaire qui nous amène un dossier gardé bien sûr la relation avec son client*». L'ambiguïté est levée. Et ce travail en bonne entente permet aux entreprises créées avec l'appui d'ITA

de connaître un taux de pérennité à trois ans de 85%, bien supérieur à la moyenne.

## Réactivité

La plateforme Initiative Terres d'Azur se veut réactive, tant en matière de traitement des dossiers que d'adaptation à son environnement. Ainsi, elle a mis en place le prêt d'honneur Croissance, financé avec le soutien de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, de la Région et de la Caisse des Dépôts : un dispositif destiné à financer les entreprises de plus de deux ans ayant un projet de développement. ITA fait également partie des quelques plateformes

qui ont mis en œuvre le prêt d'honneur Agricole : suite à l'extension de l'agglomération, qui a intégré de nouvelles communes du moyen et haut pays, il a fallu répondre aux besoins du territoire. Ce dispositif finance donc les créateurs ou repreneurs d'exploitations agricoles, «*et l'accompagnement met l'accent sur la dimension commerciale, qui manque parfois dans ce type de projets*», complète Alexandra Garnier. Tout récent aussi, le prêt Initiative Remarquable, destiné à «*ceux qui veulent faire du business autrement, en y intégrant une dimension territoriale avec un caractère social, sociétal*». Enfin, preuve de leur réactivité, les plateformes Initiative PACA ont signé, en juin dernier, un partenariat avec deux acteurs du crowdfunding, KissKiss-BankBank et Bulb in Town. Des outils au service

des entrepreneurs, une action indispensable pour Jérôme Viaud, maire de Grasse et président de l'agglomération : «*ce qu'apporte Initiative Terres d'Azur sur la CAPG est essentiel. Dans notre pays, nous avons besoin de personnes qui produisent de la richesse, qui embauchent, qui génèrent des perspectives nouvelles pour le territoire (...) Dans une conjoncture complexe, où l'on nous dit qu'il est toujours plus difficile de créer, on a besoin de gens qui ouvrent le chemin, et ITA est là pour ça.*»

Lizza Paillier

www.initiative-terres-dazur.com

## # BUSINESS

# S'établir en Italie ? Sì signore !

Même en pleine crise financière, l'Italie reste attractive pour l'implantation des sociétés françaises.

**A**h l'Italie... Sa gastronomie, sa dolce vita et... ses entreprises françaises. Environ un millier d'entre elles sont aujourd'hui implantées de l'autre côté des Alpes. «*Il faut savoir que l'Italie a connu une grande évolution ces dernières années et constitue le deuxième partenaire économique de la France*» dévoile Laurence Barruel (cabinet d'expertise comptable et fiscale Beglia), lors d'une conférence organisée à Nice par l'association des DCF 06. Sa structure aide les entreprises étrangères voulant s'implanter en Italie.

Le pays a engagé de profondes réformes depuis 2011. Cela a commencé avec le Job Act, inspiré du libéralisme américain. «*C'est une réforme qui a flexibilisé le droit du travail, y compris pour les CDI,*» détaille Laurence Barruel. La fiscalité des entreprises y est également «*devenue plus avantageuse*» avec une exonération de 95% sur les plus-values lors de ventes de parts sociales, la libération du capital pour la création d'une SRL (la version italienne de la SARL), l'exonération des charges salariales sur les dividendes de l'entreprise. Sans compter l'absence de taxes sociales (CSG, CRDS) ou d'ISF.

## French TIC

On comprend donc mieux qu'un certain nombre de sociétés françaises soit tentées par l'aventure. «*La répartition est équilibrée entre les entreprises déjà constituées qui viennent pour s'étendre sur le marché italien et les*



créations pures» précise Laurence Barruel. Les secteurs favoris des expatriés tricolores ? Les TIC (téléphonie, informatique, e-commerce), les énergies renouvelables et l'ameublement. A l'inverse, d'autres ne font que de l'importation : «*le plus souvent dans l'épicerie fine, l'optique, le design ou l'ameublement.*» Gare toutefois aux clichés. «*Beaucoup de Français pensent que l'Italie est un pays laxiste, mais on ne fait pas n'importe quoi là-bas avec le droit des sociétés*» prévient Laurence Barruel. Et pour créer son entreprise, il faudra au moins passer par les cases notaire et banque.

Les entreprises devront également choisir le statut adéquat. Très répandue chez les TPE-PME et les prestataires de service, la SAS (società in accomandita semplice) a l'avantage d'une gestion simplifiée «*à la manière d'une entreprise individuelle en France*». La SNC (società in nome collettivo) correspond au même modèle, mais en cogérance. La SRL (società a responsabilità limitata) est l'équivalent de la SARL française et la SPA (società per azioni) conviendra davantage aux grosses activités. Reste la succursale de société étrangère, «*idéale pour conquérir de nouvelles parts de marchés en gardant la même forme juridique que la société mère*». Un éventail de possibilités dans un pays où le commerce représente 50% du PIB.

Pierre-Olivier Burdin

http://www.studiobeglia.com/index.php